Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 18 Dhoulkâada 1446
16 Mai 2025

N° 78

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3200**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3200**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3202**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3207**
Homologation de résolutions **3208**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3208**
Avis aux créanciers **3211**
Convocations
Sociétés anonymes **3214**
Autres sociétés **3218**
Divers
Avis au public **3218**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re **3221**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Tunis International Bank **3226**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

- Nom de l'entreprise : Société Citoyenne Locale Teguermess Service Transport

- Montant du capital de souscription : Dix mille Dinars (10.000 dinars)

- Adresse du siège social prévu : Midoun Djerba

- Objet de la société : Service de Transport

- Durée : 99 ans

- Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de fondation : 19 Février 2025 au Tribunal de première instance sous numéro 24

- Nombre d'action à souscrire et montant à verser Immédiatement : Le montant à payer est de 50 actions pour 10000 dinars.

- Valeur nominale des quotas à émettre : 200 dinars par action (200 dinars).

Fondateurs :

- Mohamed Bouslama : Président de l'Assemblée CIN : N°05740720

- Sanaa Hamdi : Membre CIN : 04672262

- Chadli Saafi : Membre CIN : 03576819

- Hamza Tayeb : Membre CIN : 13457673

- Afif Bouslama : Membre CIN : 05753854

- Badreddine Hajjam : Membre CIN : 05759010.

2025R01408SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

DECISONS

Assemblée Générale Extraordinaire

Société de Transport du Sahel

Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse

RC : B187451996

M.F : 04698QAM000

En vertu de procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société de Transport du Sahel du 24 Avril 2025 enregistré à la recette des finances de Sousse le 8 Mai 2025 sous le numéro 25701794 et déposé au registre national des entreprises le 12 Mai 2025 numéro de quittance 2025P27153343.

Il a été décidé :

- Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la continuité de l'activité de la Société tout en régularisant sa situation en coordination avec le ministère de tutelle.

2025S00619SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA

(Groupe STB)

S.A au capital de 7.500.000 dinars

Code TVA : 009091K/A/M/000

R.C : N°B17361996 Tunis

Siège social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) - 1001 - Tunis

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2025, enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 21 avril 2025 sous le n°25801901 - quittance n°M032291 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises 23/4/2025 sous le n°202529896, les actionnaires ont décidé la mise en conformité à la règlementation en vigueur en annulant et remplaçant certains de ses articles.

2025401610SANB2

SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA

(Groupe STB)

S.A au capital de 7.500.000 dinars

Code TVA : 009091K/A/M/000

R.C : N°B17361996 Tunis

Siège social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) - 1001 - Tunis

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2025 enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 21 avril 2025 sous le n°25801900, quittance n°M032286 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises 23/4/2025 sous le n°202529896, il a été décidé :

1) Lecture, examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2024.

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 et du rapport spécial sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4) Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

6) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

7) Renouvellement des mandats des administrateurs.

8) Pouvoirs.

2025401611SANB2

Nomination d'un président du conseil d'administration

Société de Promotion Immobilière ELIMRANE

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 DT

Siège social : 2, rue Ibnou Kouteiba - Cité Jardins - 1082 Mahrajene

RNE : N°Q0033042

M.F : N°033042 Q/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 Avril 2025 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 23/4/2025 sous le N°25701995 quittance n°M025227 et dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises sous le n°202530634 le 25/4/2025, il a été décidé de nommer Monsieur Maher Ben Ahmed Président du Conseil d'Administration de la société ELIMRANE pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de

l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

2025401622SANB2

Nomination d'un directeur général

Société de Promotion Immobilière ELIMRANE

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 DT

Siège social : 2, rue Ibnou Kouteiba - Cité JARDINS - 1082 MAHRAJENE

RNE : N°Q0033042

M.F : N°033042 Q/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 Avril 2025 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 23/4/2025 sous le N°25701995 quittance N°M025227 et dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises le 25/4/2025 sous le N°202530634, il a été décidé de nommer Monsieur Walid BEN RAIES Directeur Général de la société ELIMRANE pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

2025401623SANB2

Avis complémentaire à l'Annonce parue au JORT

(Annonces légales, réglementaires et Judiciaires) n° 44 du 1er Mai 1998

SOCIETE LA BAGUETTE

Société anonyme

Au capital de 770.600 dinars

Siège social : 5 Rue de l'Usine La Charguia 2 Ariana

Identifiant unique R.N.E : 0510720Q

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 Novembre 1997 enregistré à Tunis AS le 21 Novembre 1997 Volume 52 Série B Case 300, il appert que les associés ont décidé l'adoption de nouveaux statuts mis à jour enregistrés à Tunis AS le 21 novembre 1997 Volume 52 Série B Case 301 et ce conformément aux modifications précédentes citées ci-après :

- PV de l'AGO du 22/4/1997 enregistré le même jour à la Recette AS Tunis Volume 48 Série A Case 455 portant révocation de Monsieur Pavia Valles Jordi de ses fonctions de gérant.

- PV de l'AGO du 23/4/1997 enregistré le 24/4/1997 à la recette AS Tunis Volume 48 Série A Case 481 suivant lequel la dénomination sociale a été modifiée pour devenir LA BAGUETTE au lieu de Pain Company.

Deux exemplaires dudit PV ont été déposés au Greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 5 Janvier 1998 sous le n°D1381896.

2025401624SANB2

Nomination d'un administrateur délégué

Société Régionale de Transport de Bizerte

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : Avenue 20 Mars 1956 Bizerte

M.F : 003248/M/A/M/000

CNSS : 27186-26

Suivant procès-verbal de la réunion exceptionnelle du conseil d'administration de la Srtbizerte, Tenue le 12 Mai 2025 et enregistré à la recette des finances Palais des finances Bizerte, sous le numéro 25701713 Quittance n°M031877 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 12 mai 2025 sous le numéro 202535447.

Monsieur Kaiss Dhaouadi membre du conseil d'administration a été nommé administrateur délégué de la Société Régionale de Transport de Bizerte.

2025401626SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution de société et nomination d'un liquidateur

- Dénomination : SOCIETE ID CONCEPT SARL

- Siège social : 74, Avenue Fattouma Bourguiba - La Soukra

- Identifiant Unique : 1188047J

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/4/2025 enregistré la recette des finances de l'Ariana - Rue de Paradis en date du 24/4/2025 sous le numéro 25504132, quittance numéro 53646 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 8/5/2025, il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution de la société ;

- Nomination de Mr Taieb ben AMARA entant que liquidateur de la société et dont le siège social est sis au 18, Rue Mohamed BEN AMARA - La Marsa - Tunis Tél : 98 311 611.

Les créanciers de la société doivent présenter les documents justificatifs de leurs créances dans un délai ne dépassant pas 21 jours à compter de la date de publication au JORT.

2025R01395SRLB2

Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur

Société ZENITH ARCHITECTURAL

SARL au capital de 2000 DT

Siège social : 33 Avenue de La République Mégrine - Ben Arous

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 février 2025 dont le PV a été enregistré à la recette des finances de Mégrine le 27/3/2025 sous le n°25502161 quittance n°M031444 dont une copie a été déposée au registre national récépissé n°202535306, les associés ont décidé la cessation de l'activité et La dissolution anticipée de la société et la nomination de monsieur Fethi Jomni liquidateur qui a élu domicile à son bureau à la résidence la méditerranée 1 immeuble AMIRA Appart 02 Ezzahra 2034.

2025R01402SRLB2

Dissolution de la société et nomination d'un liquidateur

Société WORLD PRO SERVICES

SARL au capital de 35000 DT

Siège social : 33 Avenue de La République Mégrine - Ben Arous

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

tenue le 28 février 2025 dont le PV a été enregistré à la recette des finances de Mégrine le 25/3/2025 sous le n°25702083 quittance n°M030472 dont une copie a été déposée au registre national récépissé n°202535307, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de monsieur Fethi Jomni liquidateur qui a élu domicile à son bureau à la résidence la méditerranée 1 Immeuble AMIRA Appart 02 Ezzahra 2034.

2025R01403SRLB2

Société ZOOM

Société à responsabilité limitée (SARL)

Capital social : 10000

Siège social : 9, rue Nourredine El Khayachi, La Marsa, Tunis

Identifiant unique : 1098514 P

Suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 5/3/2025, enregistré auprès du bureau des finances de La Marsa en date du 11/4/2025, sous le numéro 702863, Quittance n°044558, et dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 14/4/2025, sous le n°202527084.

Il a été décidé la cessation d'activité et la liquidation de la société à partir de la date de l'assemblée, et la nomination de Monsieur Atef Jemel en tant que liquidateur de la société.

Toute personne ayant une créance envers la société ZOOM est invitée à la déclarer, avec les justificatifs nécessaires, auprès du liquidateur Monsieur Atef Jemel, à son bureau sis au 09, rue Noureddine El Khayachi, La Marsa, Tunis, dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025401614SRLB2

XPERT CALL SARL

Capital : 140000 DT

Siège social : 2ème Etage 18 Rue 8603 ZI La Charguia II 2035 La Sokra - Tunisie

RC : B2454362004

Suite du procès-verbal de l'assemblée Générale extraordinaire du 12 Mars 2025 enregistré à la recette des finances La Charguia 1 Tunis, le 10 Avril 2025, sous le n°125703910, quittance n°M052146, une copie a été déposée au Registre national des entreprises le 23/4/2025.

La Société XPERTCALL a effectué les Modifications suivantes :

- Le transfert du siège social qui a été au 1er Etage ; 27 Rue 8603 ZI La Charguia 1 2035 Tunis - Carthage - Tunisie au nouveau siège social sis au : 2ème Etage 18 Rue l'artisanat ZI La Charguia II 2035 La Sokra - Tunisie.

2025401636SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce rédigé par le maître Imed Aouadi daté le 06-05-2025 enregistré à la recette des finances de Gafsa quittance n°M027687 du 09-05-2025, Radhia Issaoui demeurant à Cité Hached Lala a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments moraux et réels qui se trouve à immeuble karaouli appartement n°7 près MG Gafsa à la STE LMT, SARL unipersonnelle identifiant unique n°1426184 / w représentée par Seddik Tlijeni.

Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de STE LMT, SARL unipersonnelle identifiant unique n°1426184 / w représentée par Seddik Tlijen, adresse avenue Gabès ksar Gafsa immeuble habboub près pharmacie dhaou.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 10-5-2025.

2025R01375FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P rédigé par Maître Mourad Massoudi 21 rue Bachir Jaziri Gabès, daté du 24/3/2025 et enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 25/3/2025 reçu n°M023325 n° d'enregistrement 25202588, Monsieur Mahmoud Twati a cédé à Monsieur Sadek Bensalem l'ensemble du fonds de commerce à l'avenue Salahdine Ayoubi Gabès.

Les oppositions doivent être remises dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse de l'acheteur Sadek Bensalem à rue Bader Zrig Gabès.

Cette annonce a été publiée aux Quotidiens "Elchourouk et le Quotidien" datés du 20/4/2025.

2025R01384FCCC2

Renonciation de parts d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé le 23/9/2024 enregistré à la recette des finances Ghardimaou Jendouba le 24/9/2024 sous Numéro d'enregistrement 24201366 quittance n°M05085

1- Monsieur Fekiri Belgacem ben Mohamed titulaire de la CIN n°02592792 délivrée le 21/10/2011 en son nom propre et au nom de sa sœur Fekri Samira bent Mohamed titulaire de la CIN n°07913609 et au nom de son frère Fekri Brahim ben Mohamed titulaire de la cin n°02522202 et ceci en vertu d'une procuration visée par la notaire maître Kahlaoui Hawa en date du 31/7/2024 page n°98 sous le n°141 du registre du notaire.

2- Madame Fekiri Latifa bent Mohamed titulaire de la cin n°07821303 délivrée le 12/12/1998.

3- Monsieur Fekiri Amor ben Mohamed titulaire de la cin n°02563875 délivrée le 02/02/2019.

4- Madame Fekiri Fethia bent Mohamed titulaire de la cin n°07836325 délivrée le 9/3/2000.

Ont tous renoncés à monsieur Fekiri Ammar ben Mohamed titulaire de la cin n°7810390 délivrée le 01/10/2021 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme boulangerie sis Ouerguech Galaat Ghardimaou gouvernorat de Jendouba.

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains du bénéficiaire de cette cession à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

2025R01385FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 30/4/2025 enregistré n° 25202697, reçu n°M046995, Mr Aymen Ben Dhaou Ben Naji Tayeb CIN n°08636138 a vendu à Mr Salem Ben Dhaou ben Zayed Chadi CIN n°13460631 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments Physiques et Moraux destiné comme «Vente de miel et autres produits similaires» sis à la rue Ali Belhouane Médenine.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 9/5/2025.

2025R01387FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 29/4/2025, enregistré n° 25102717 reçu n°M047135, Mesdames et Messieurs : Zazia Nalouti titulaire de CIN : 09117440, Yasmina Nalouti titulaire de CIN : 05791307, Adel Nalouti titulaire de CIN : 05711397, Chadlia Nalouti titulaire de CIN : 05789684, Kamel Nalouti titulaire de CIN : 05747633, Karim Nalouti titulaire de CIN : 08627590, et Imed Nalouti titulaire de CIN : 09118674 à Mme Sassia El Hajjam veuve de Mohamed Nalouti propriétaire de CIN : 03555622 la totalité de fonds de commerce destiné comme boutique de vêtements avec tous ses éléments matériels et moraux situés au "Souk Libya" - Médenine.

Toute opposition est recevable au fonds à l'adresse ci dessus dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 9/5/2025.

2025R01388FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte S.S.P du 16/4/2025 enregistré à la recette des finances Jerba le 22/4/2025 Quittance n°M054221 enregistrement n°25202556, publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 6/5/2025, Mr Lotfi Ben Ibrahim, située à houmet souk Jerba a vendu à Mr Ouzalli et Mr Aloun Hadoug, résidents à Souani Djerba la totalité du fonds de commerce situé à Houmet Souk Djerba, destiné à exercer l'activité de vente des tissus.

Toutes les oppositions devront être déposées auprès des acheteurs situés à houmet souk Jerba dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

2025R01389FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing prive rédigé par maître Soumaya Guettiti avocate à Béja en date du 28/04/2025 enregistré à la recette des finances de Béja le 02/5/2025 quittance n°035669 enregistrement n°25203309 monsieur Mouhamed Habib Bougalmi CIN 02118486 du 13/12/2008 demeurant au n°346 rue 20 Sidi Fraj Béja a vendu à Mme Sihem Jawani CIN 02255829 9/4/2005 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour l'activité de meunier du local commercial situé au marché central de Béja. Toute opposition devra se faire entre les mains de vendeur à l'adresse de vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au journal officiel de la République Tunisienne.

Publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 8/5/2025.

2025R01400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/4/2025 signé à la municipalité de Nabeul arrondissement Sidi Amor et enregistré à la recette des finances av de France Nabeul le 24/4/2025 quittance numéro M030768, enregistrement n°25201675 Mr Maher ben Elhbib El Benna, de nationalité tunisienne, résident à la rue des nattiers n°9 impasse n°4 Nabeul RNE 1759260P, CIN 01742667 en date du 18/7/2018 a vendu à Mme Sonia bent Abdelkader Belhaj épouse el Hbib El Khalbous, de nationalité tunisienne, sans profession, résidente à la Rue de L'AMBRE Nabeul, CIN 05108249 en date du 19/5/2016 le fonds de commerce exploité en vente de fruits secs et leurs dérivés au local sis à l'avenue 2 mars 1934 Nabeul avec tous ses éléments incorporels uniquement. Toutes oppositions se fera à l'adresse de l'acheteuse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Annonce publiée au journal "Essahafa" du mardi 29/4/2025 N°11175 P19.

2025R01401FCCC2

Apport d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/3/2025, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 27/03/2025 sous le n°25500695 quittance n°M023760, Monsieur Ahmed Brahem (C.I.N n°06989759) a fait apport à la STE IMED BRAHEM DE COMMERCE la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels aménagé pour l'activité de commerce de produits textile et bonneterie exploité au local situé à Ksar Hellal, Rue Frej Limaiem connu sous le nom Imed Brahem.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Monsieur Ahmed Brahem gérant de la société IMED BRAHEM DE COMMERCE au siège la société sis à la rue Frej Limaiem -Ksar Hellal dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux "Le Quotidien" et "Achourouk" du 10/5/2025.

2025S00606FCCC2

Déclaration de donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de donation d'un fonds de commerce rédigé par Me Fathia Ben Amara et son assesseur les deux notaires à Mahdia le 6/9/2023 enregistré à la recette fiscale des finances de Mahdia le 6/10/2023, quittance numéro M051987, Mohamed Ben Salem Ben Hsine Ben Zineb a offert à titre de donation au donataire Amal Bent Hsine Ben Zineb la totalité du fonds de commerce exploité au local situé à la rue 02 mars Mahdia, identifiant unique 0548073H valable pour tout types de commerce destiné pour la vente Fast Food par l'ensemble de ses éléments matériels et moraux, les oppositions seront admises auprès du bureau du Me Fathia Ben Amara, notaire à Mahdia qui est situé à la cité Andalous, avenue Bechir Sfar Mahdia dans vingt jours au plus tard à partir de la date d'inclusion de la déclaration au journal officiel de la République Tunisienne.

2025S00611FCCC2

Echange d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte d'échange établi en date du 02 mai 2025 et enregistré à la recette des finances Cité Riadh - Sousse le 8 mai 2025, sous le numéro 25101225, quittance n°M033871, Monsieur Marwen Ben Kamel Nakhli résident à la rue Hateb Ibn Abi Baltaa cité Riadh Sousse, titulaire de la carte d'identité nationale n°07639569, et inscrit au Registre National des Entreprises sous le n°1582990R, a échangé avec Mr Nabil Ben Mostafa Dhifaoui résident à la rue Moussa Ibn Noussaier cité Riadh Sousse, titulaire de CIN n°11871212. La totalité du fonds de commerce destiné à la vente de produits alimentaires au détail (superette) situé à la rue Hateb Ibn Abi Baltaa cité Riadh 4023 Sousse en contrepartie d'un immobilier (maison) immatriculé à l'administration foncière sous le N°153582 Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de Mr Nabil Dhifaoui au local du fonds de commerce concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal la Presse en date du 13/5/2025.

2025S00614FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 14/02/2025, enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des Sociétés à Sousse le 17/02/2025 sous le n°25200590 reçu n°666, la Société «Bergaoui Réfrigération», SARL, dont le siège social se situe à la Route de Ceinture cité Boukhzar à Sousse Identifiant unique n°1003379F, matricule fiscal n°000/M/A/1003379F, a vendu à la «Société de Réfrigération et d'Inox Bergaoui», SARL, dont le siège social est domicilié au siège de la Société «Mathotel Sahel» situé à Route Ceinture cité Boukhzar à Sousse, Identifiant unique n°1891964K, matricule fiscal N°000/M/A/1891964/K, le fonds de commerce de fabrication d'équipements frigorifiques exploité au local sis à l'avenue de l'environnement à Sidi Abdelhamid à Sousse sous le nom «Bergaoui Réfrigération» avec tous ses éléments incorporels notamment la clientèle, l'achalandage et le droit au bail.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteuse, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au local dans lequel le fonds de commerce est exploité sis à l'avenue de l'Environnement à Sidi Abdelhamid à Sousse.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» en langue Arabe n°12281 du 7/5/2025 et «Le Quotidien» en langue Française n°7408 du 10/5/2025.

2025S00616FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 5/5/2025 enregistré à la recette des finances Kairouan le même jour quittance n°M042990 Mohamed Elkhames Romdhani a vendu à Mohamed Ali Ghribi le fonds de commerce nommé "Buvette d'élite" exploité dans le local sis à l'Avenue Beyt Elhikma Kairouan.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur au domicile du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la parution.

Cette annonce est publiée au journal "Echourouk" le 9/5/2025.

2025S00617FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 25/4/2025 enregistré à la Recette des Finances d'Hammam Sousse - Sousse le 25/4/2025 quittance n°52515 enregistrement n°25202316, Monsieur Ahmed Ben Elassid Alkal Eltaif a cédé à Monsieur Youssef Ben Foued Goli la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des produits alimentaires générales en détails sis à l'avenue Mamoun Hammam Sousse - Sousse.

Les oppositions se feront dans les délais légaux et au nom de l'acquéreur monsieur Youssef Ben Foued Goli à l'adresse rue Taher Sfar Hammam Sousse - Sousse.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 14/5/2025.

2025S00620FCCC2

Extrait d'un contrat de vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la Recette des Finances Avenue Farhat Hachad M'saken Sousse le 13/12/2024 Quittance n°M142238 et d'Enregistrement N°24205037, selon lequel le fonds de commerce est vendu avec ses éléments corporels et incorporels, il appert que IBRAHIM BEN ABEDELTIF SAIDI Titulaire de CIN N°12879898 sise à l'avenue FARHAT HACHED M'SAKEN EST Sousse a vendu à MARWEN BEN ABEDKARIM KALAWI Titulaire de la CIN N°11915654 sise à la Route Sfax, immeuble SRIDI M'saken OUEST SOUSSE la totalité du fonds de commerce pour l'exercice de "PIZZERIA, CREPERIE, SANDWICHER sis au local à l'avenue FARHAT HACHED M'SAKEN Sousse. Cette vente a été annoncée au journal quotidien "Echourouk" du 13/5/2025, soient les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à la Route Sfax, immeuble SRIDI M'saken OUEST SOUSSE dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal official de la République Tunisienne.

2025S00622FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/5/2025 enregistré à la recette

des finances Monastir le 5/5/2025 quittance n°M036405, n° d'enregistrement 25203326, Nader ben Ahmed Haj Hassine, titulaire de la CIN n°06912220, a vendu à Sonia Bent Mohamed Radouch domicilié à l'Avenue des Martyres Monastir titulaire de la CIN n°06868805 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels non inscrit au registre national des entreprises exploité au local sis à l'Avenue des Martyrs au RDC de l'immeuble Skhiri Monastir, destiné à l'activité de vente des vêtements prêt à porter et des chaussures.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la date d'annonce au journal officiel entre les mains de Maître Kallala Nidhal domicilié au complexe borj khefacha 4 étage bloc 3 Monastir.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Alchourouk du 9/5/2025.

2025S00623FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/5/2025 enregistré à la recette des finances Cité Riadh Sousse le 6/5/2025 quittance n°M033248 Mr Habib Chourabi titulaire de la CIN n°01950444 a vendu à Mr Helmi Chourabi titulaire de la CIN n°07551267 tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à la rue 9 avril cité Ezouhour Sousse en tant qu'épicerie.

Les éventuelles oppositions doivent se faire dans les délais légaux entre les mains de Maître Mohamed Barhoumi Avocat à la cour de cassation à son étude sise à la Rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux La Presse et Essahafa du 10/5/2025.

2025S00624FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP rédigé par Mtre Samia Nsira, avocate à la cour de cassation, dont le bureau est situé à la rue Habib Bourguiba à Moknine, et signé par les deux parties le 30/4/2025 et enregistré à la recette des finances de Jammel le 30/4/2025, numéro de reçu M038297, numéro d'enregistrement 25200953, Mme Maha Al-Haddad, demeurant à la rue Grande Mosquée à Zermadine, a vendu à Mme Chaima Bagane, demeurant à la route Beni Hassan à Jammel, avec tous ses éléments corporels et incorporels du magasin situé à la gare routière à Jammel (non inscrits au Registre national des entreprises) et destinés à tout commerce. Les oppositions se font entre les mains du vendeur à son adresse dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le quotidien "Al-Chorouk" le 5/8/2025.

2025S00625FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances Abou El Kacem Chebbi à Sfax le 11 avril 2025 sous le n°25201727 quittance n°M038009, Mme Ikram Bouzid, CIN 08403618, a vendu à Mr Houssem Ben Helal, CIN n°11081121, la totalité du fonds de commerce (Commerce Général) exploité au local Immeuble Frikha, avenue Hédi Chaker Sfax, RNE 1004938V, avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute oppositions sont reçues à l'adresse de la vendeuse Route El Ain, km 8, Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié dans le journal "Assabah" en date du 7 mai 2025.

2025X00642FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30 avril 2025 enregistré à la recette des finances Rue Abou Kacem Echebbi Sfax le 5 Mai 2025 quittance N°M045310 enregistrement N°25202046, le sieur Mohamed Majdoub C.I.N 01285440 a vendu au sieur Abdelhamid Elloumi C.I.N 01020032 et Wahid Elloumi C.I.N 05399054 la totalité du Fonds de commerce du magasin n°35 - MCBD - 01 sis à Souk Msakaf Bab Jebli Sfax.

Toutes les oppositions doivent être effectuées entre les mains de Maître Nassima Kallel Avocat à son bureau Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B n° A12 Sfax dans un délai de vingt jours à partir de la date des présentes.

Cet avis est publié au journal "Achourouk" le 8 Mai 2025.

2025X00643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé, en date du 10/02/2025 enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Chebbi Sfax le 5/5/2025 sous le n°25202061, quittance n°M045607, Mme. Dalila MAALEJ titulaire de la C.I.N n°01229905, a vendu à M. Mohamed ESSID titulaire de la C.I.N. n°11119575 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à 113 Immeuble Arwika Sfax, destiné à l'activité de «Commerce habillement prêt à porter».

Les oppositions doivent être déposées à la route de l'aéroport km 4, cité Ennour, Rue 2051 n°10 Sfax dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié le 7/5/2025 au journal Le Temps.

2025X00645FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 5/5/2025, quittance n°M053274, sous le numéro 25201904, rédigé par Maître FERIANI HATEM, Madame Monia Ekloula, immatriculée au registre national des entreprises sous le n°0582138D, a vendu à M. Fadhel Khallat, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1643930S, le fonds de commerce situé à la route Mahdia km 3 Sfax, destiné actuellement à la photographie, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT.

La publication de la vente a été effectuée sur le quotidien Echourouk du 9/5/2025 page 25.

2025X00658FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 12/4/2024 enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 26/02/2025, quittance n°M025588 enregistrement N°25200950 Amani Riyahi, cin 09174973 domicilié à la rue Zubeir Ibn Al-Awam, Al Qabaa Manouba a vendu à Adel Al-Mohsen cin 09984160 domicilié à homet el-wed Gafsa la totalité des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce exploité à la vente au détail des produits alimentaires au local situé à la route de Mahdia km 3 hached centre Sfax loué par la vendeuse auprès de sa propriétaire Shahrazed Elleuch. Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser Adel Al-Mohsen au local de l'exploitation du fonds à l'adresse susmentionnée.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Assabah et Le Temps le 9 mai 2025

2025X00659FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 13/01/2025 enregistré à la recette des finances Aboulkacem Echabi Sfax le 8/5/2025, quittance n°M046756 et enregistrement n°25202137.

La société OPTICAL BUSINESS COMPANY, SUARL titulaire de l'identifiant unique n°1045354B sise à 11 rue Boukhara Ennasr1 Ariana, représentée par son gérant Mr Issam Ben Assouad titulaire de la CIN n°04776330 délivrée le 29/3/2006, a vendu à Mr Walid Kessentini titulaire de la CIN n°05389917 délivrée le 14/9/2017 sis au 59 Avenue Habib Bourguiba Kasserine, tout le fonds de commerce destiné à la vente des lunettes exploité à l'Avenue 7 Novembre Imm. Ibn Khaldoun n°7 Sfax.

Les oppositions peuvent être mises au siège du vendeur sis à 11 rue Boukhara Ennasr1 Ariana dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au JORT.

2025X00662FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de vente établi par Maître Mahassen Saidan avocate à Tunis et Signé le 25/4/2025, enregistré à la recette des finances de Beb Souika le 28/4/2025 reçu n°m033093 Mr Naim Aoui a vendu la totalité du fonds de commerce sis au n°32 Rue Bechir Sfar Bab Khadhra à Mr Oussema Esghir, CIN n°1478173.

Les oppositions seront reçues chez l'acheteur à son adresse au n°2 Rue Libya Bardo dans les délais légaux de 20 jours à partir de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 10/5/2025.

2025401604FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 04/04/2025 enregistré à la Recette des Finances de Bab Souika Tunis le 7/4/2025 quittance n°M026386 enregistrement N°25201 083 Mr Mohamed Massaoudi CIN N°00579823 délivrée le 30/3/2018 à Tunis demeurent au 02 Rue Abi Tamem Le Corniche La Marsa 2070 Tunis a vendu à la société Civil Atelier de Création Artistique et Artisanal siège social 02 Rue Abi Tamem Le Corniche La Marsa 2070 Tunis identifiant unique 0429417/Z

La totalité du fonds de commerce sis au 02 Place Romdhane Bey 1006 Tunis avec tous ses éléments corporels pour l'exploitation de tout commerce.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de vendeur et de l'acheteur à leur adresse sus indiquées dans les (20) jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 10/5/2025.

2025401612FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte soussigné privé légalisé le 14/4/2025 enregistré à la recette des finances de Béja le 22/4/2025, enregistrement n°252970, quittance n°032665, la société Thabet El-Inoubli et Ghofrane Nig, Matricule Fiscal : 1605184, représentée par son gérant Mr Moatez Billeh Ben El Jabbar Abidi a cédé à Mr Aziz Ben Béchir Ben Hamadi Bedouihech, la Totalité du fonds de commerce exploité au commerce d'appareils électroménagers, sis au 18 Janvier, rue 1934, Béja Nord, en face de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Les oppositions doivent être déposées au bureau de Maître Bechir Souli, sis à la rue Ali Al-Balhoun, Immeuble Ben Youssef, Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 30/4/2025.

2025401621FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente daté du 30 avril 2025 et 02 mai 2025 enregistré à la recette de Soliman le 5 mai 2025 sous le n°25201109, Madame Aicha Bent Ammar Ben Mansour KDISS épouse Messaoud Bouznif a vendu à Monsieur Tarak Ben Nasr Ben Mabrouk Gammoudi la totalité du fonds de commerce destiné à la vente en détail des produits alimentaires, sis au 4 Rue de Tunis résidence Farah Sliman Erriadh et qu'elle a acquis en vertu d'un contrat de location daté du 01 juin 2022 et enregistré à la recette de Soliman le 22 juin 2022 sous le N°M034549.

Les oppositions seront acceptées entre les mains de monsieur Makki Ben Messaoud Bouznif à son adresse sise à l'immeuble el Yasmine 2 (E 3 « 2-2») 1er Etage appartement N°2 cité Erriadh Soliman- Nabeul et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 11 Mai 2025.

2025401628FCCC2

Acte de donation d'un fonds de commerce

Suivant Acte authentique de donation d'un fonds de commerce établi par les deux notaires à Bizerte Omar Ferjani et son assesseur Khadija Mizziti daté le 10/04/2025 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le

30/4/2025 sous le n°040598, que Mr Sassi Belel Titulaire de CIN 03544136 son identifiant au registre national des entreprises sous le numéro A160281996 et sis au lotissement no3mene rue benigrou jarzouna 7021 Bizerte, transfère à titre de donation pour ses deux fils Lotfi Hlel titulaire de CIN 03580286 et Anis Hlel titulaire de CIN 05658551 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels concernant à titre principal «la commercialisation de produit alimentaire générale en détaille et de tabac à titre secondaire exercé dans le local sis au 14 rue Menzel Abdrahmen Jarzouna 7021 Bizerte et qui a été publié au journal chourouk daté le 8/5/2025 page 25 sous le n°IP1525/146

Toutes les oppositions seront faite à la dresse du local objet de donation (au 14 rue minzel abdrahmen jarzouna 7021) dans un délai de 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT.

2025401634FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé signé le 10 Avril 2025 et enregistré à la recette des finances d'avenue Farhat Hached Msaken le 24 Avril 2025 sous le numéro 25301765.

Il ressort que Mme ZBIDI Ramda titulaire de CIN n°02990189 a loué la totalité du fonds exploité dans le local sis à Monastir Z3M Msaken - Sousse avec tous ses composantes matérielles et immatérielles afin d'exercer l'activité de la vente d'équipements ménagers, verrerie, arbres de décoration au profit de la Sté «ROSEN FLOWERS AND DECORATIONS» société en cours de constitution représentée par son gérant Mr BEN KAHLA Ahmed.

Le contrat de location du fonds de commerce a été annoncé dans le journal Dar Assabah Mardi le 6 Mai 2025.

2025X00647FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de location d'un fonds de commerce signé le 11/4/2025, enregistré sous le n°25302740 et quittance n°61637 à la recette des finances la Marsa le 24/4/2025, Madame Zoubaida Zemzari, titulaire de CIN n°00303242, a loué à la Société Chaima Taleb Design, en cours de constitution, représentée par sa gérante Madame Chaîma Taleb CIN n°08739727 délivrée le 31/01/2024, la totalité du fonds de commerce de 200m² avec tous les éléments corporels et incorporels sis à 1er étage 46 Avenue Taieb Mhiri La Marsa pour un montant annuel de 40.080DT pour une durée de dix ans à partir du 01/5/2025. Les oppositions doivent être faites entre les mains du locataire à l'adresse de la société dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 20/5/2025.

2025401609FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par l'acte sous seing privé du 9/5/2025 enregistré à la recette des finances de Raoued le 9/5/2025 sous le n°25302290, quittance n°M062511, Sté Les Abattoirs Chahia, MF 1490413B, loue la totalité du fonds de commerce pour la vente des viandes de volailles et dérivés lui appartenant concernant le local sis au 3 rue Enkhilette Ariana, à Monsieur Helmi Ben Mohsen Ben Rachid Chaâri CIN 07481094 délivrée à Tunis le 27 octobre 2014, à partir du 1/6/2025 au 31/8/2025 renouvelable.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître Anis Harizi, 91 Avenue 9 avril, Immeuble Assoumoud, 4ème étage, Bureau B28, Tunis dans les délais légaux. Cet avis de location a été publié sur le journal le Quotidien du 13 Mai 2025.

2025401625FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du syndicat des copropriétaires de la Résidence ARAUCARIA

Située à la rue de la feuille d'Erable les jardins du lac Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée constitutive daté du 18 mai 2015, enregistré à la recette des finances de La Goulette le 7 juillet 2015 sous le numéro 15705673 quittance n°M067938, le syndicat des copropriétaires de la Résidence ARAUCARIA située à la rue de la feuille d'Erable les jardins du lac Tunis, a été officiellement constitué. Les membres du bureau ont été élus comme suit :

Président : M. Belgacem DEKHILI,

Membres : Mesdames et Messieurs; Salma CHIKH-ROUHOU, Mounir ABDELKEFI, Saida BELHAJ, Imed KHAMASSI, Leïla ZAHMOUL, Adel NAANAA, Mohamed Amine HAMMAMI.

2025R01404APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Jeunesse Sportive de Sidi Zid

Objectif : Sportive

But : Encadrer des jeunes et développer leurs capacités physiques et techniques dans le sport du football

Siège : Sidi Zid 5134 - Mahdia

Correspondance : N°1868 du 12/5/2025

Président : Naceur Ben Ahmed

Membre : Lakremi Laouini - Mansour Bouzaiene - Omar Ben Ahmed - Mohamed Amine Metheni.

2025S00626APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association culturelle Al-Manara Al-AWABED

Siège : route de Gremda km 17 Bokaa Beidha 3074 laoibed Sfax.

Objet : Caractère public.

Objectifs :

- Contribution au soutien et à la consolidation de la culture patriotique

- Contribution à la promotion d'une enfance et d'une jeunesse culturellement afin de construire une communauté consciente qui contribue à la croissance et au progrès social.

- Contribution à l'animation du mouvement culturel local en collaboration avec les autorités habilitées tout en respectant les lois réglementaires adéquates

- PV N°61118 du 23 décembre 2024.

Comité :

- Président : Jridi Samir

- Secrétaire générale : Souhir Hassini

- Trésorier : Bedoui Mohamed.

2025X00656APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association du festival d'Al Ain

Siège : Route Manzel Chaker km 5.5, Rue Cheikh Mahmoud Krichen, n°147, El Ain Sfax.

Objet : Association culturelle

Objectifs :

- Organisation du festival El Ain

- Contribution à la préservation du patrimoine culturel dans la région El Ain

- Contribution à l'avancement de la région El Ain sur les plans social, environnemental et culturel conformément aux dispositions légales pertinentes, en coordination avec les structures publiques impliquées en la matière.

Le procès-verbal de justice exécuté : numéro 52507 et daté le 21/2/2025.

Conseil d'administration :

Président : Jawhar Boucetta

Secrétaire générale : Dorra Walha

Trésorière : Hala Ben Hamda.

2025X00665APSF1

Constitution d'un bureau du Syndicat des propriétaires

Résidence AMNA

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 9 janvier 2025, enregistré à la recette des finances d'Ariana sous le numéro : 25704772 quittance n°M059257.

A été élu le bureau du Syndicat des propriétaires résidence AMNA, en élisant les membres suivants :

Président : Mohamed Amine ben Amor

Trésorier : Wael el Fakfak.

Membres :

Achraf Malek.

Hanane Kamoun.

2025401615APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Le Square Jardins d'el Menzah Manar1

Syndic de la Résidence Le Square El Manar1

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire Le Square des Copropriétaires de la Résidence Le Square daté du 9 février 2025, et enregistré à la Recette des Finances à Manar1 le 02/5/2025, sous le n°25801475 et quittance n°M044152, il a été décidé ce qui suit :

- Présentation du Bilan Financier de l'année 2024

- Election des membres du Comité de Syndic 2025, composé de ;

Mme Mongia Yahia : Présidente

Mme Rym Arfaoui : Trésorière

Mme Soumaya Boubahri : Secrétaire

- Projet de travaux de Renouvellement de la Façade et Installation de tuyauterie.

2025401632APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de 40% de prix, dans l'affaire n°1097

1) Créancier : Mostfa Miraoui (C.I.N n°01931278 délivrée le 11/02/2000 domicilié à Bir Msikin Bouhajla Kairouan Gouvernorat de Kairouan ;

2) Débiteur saisi : Guizeni Messouda domicilié à Kharroub Manaret Hammamet

3) Avocat poursuivant : Maître Mhedhbi Chokri Avocat à la cour d'appel, Immeuble Slama Manaret Hammamet son matricule fiscal 1200365/Z

4) Immeuble saisi : la totalité de cent vingt parts indivises (120 parts indivises) de la propriété dite «Naziha 177» objet de titre foncier n°584611 Nabeul, situé Mechyekhet Bir Bouregba gouvernorat de Nabeul, la totalité des parts saisies, sise à Kharoub Manaret Hammamet hors zones urbaines de la ville d'Hammamet représentée en une parcelle de terrain agricole équipée en réseau d'alimentation en eau potable et en électricité comportent un immeuble construit de style moyen composé de deux étages (2 locaux d'habitations).

- Un rez-de-chaussée de superficie de 74.5 m² se compose d'un salon de séjour, deux chambres à coucher avec des fenêtres en aluminium et des portes en bois et sol en carreaux de céramique, cuisine, toilette,

- Le 1er étage et de superficie de 74.5 m² représentée en un appartement (S + 2) non achevé séparé du rez-de-chaussée et ayant une entrée privée via un escalier composé d'un salon, deux chambres de style moyen sans carreaux du sol et sans plafonds suspendus et non chauffé avec des fenêtres en aluminium et des portes en bois et une cuisine, et une toilette.

5) Mise à prix : la mise à prix des parts saisies après la réduction de 40% est fixée à cinquante quatre mille et sept cent quatre vingt dix dinars et sept cent cinquante deux millimes (54.790d 752) outre les frais de poursuite qui seront annoncées à l'audience.

6) Lieu et date de la vente : Elle aura lieu à la salle des criées du Tribunal de première instance de Grombalia le lundi (23/6/2025) à partir de neuf heures du matin,

7) Visite : tous les jours selon l'horaire administratif.

8) Observation : tout participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat, consigner le 1/3 au moins de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du Gouverneur.

- Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au Tribunal de première Instance de Grombalia ou au Cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2025R01351VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Zied Mamlouk

Avocat

48 Avenue Habib Bourguiba, Radés

N° téléphone : 97656688 /22962304

Il sera procédé le Mercredi 18 Juin 2025, à 9h00 et suivant devant la chambre des criées au tribunal de première instance de la Manouba à la vente suivante :

Poursuivant : Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) société anonyme en la personne de son représentant légal, ayant son siège social au 52 Avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au registre de commerce sous le n°196131999 élisant domicile chez cabinet Maître Zied Mamlouk. Avocat 48 Avenue Habib Bourguiba, Radés.

Poursuivis : Mourad Ben Khelifa Saadani demeurant à la rue Ali Belhouane Fouchana Ben Arous et au 07 avenue 14 Janvier cité Elwifak Fouchana Ben Arous.

Immeuble à vendre : la totalité du terrain dénommé« Khiari» objet du titre foncier n°10087 Ariana d'une superficie de 353 m² situé à Tbolbech sur la route de Tebourba Tunis.

Prix d'ouverture : Quatre vingt et onze mille sept cent quatre vingt dinars (91780D000) pour la totalité de l'immeuble. Frais et honoraires en sus.

Possibilité de visiter l'immeuble selon l'horaire administratif.

Pour de plus amples renseignements contacter le dit tribunal ou l'étude de l'avocat Maître Zied Mamlouk.

2025R01398VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de la mise à prix de 40%

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa direction régionale.

Partie saisie : Société finesse meubles «S.F.M» société à responsabilité limitée, Matricule fiscal n° 635680/P, siège social à la route de Mahdia km 9 Sakiet Eddair Sfax 3054

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de la propriété située sur la route de Mahdia km 10, rue Errached (connue sous le nom de thniyat trab), sur le coté de la route en direction de l'autoroute km 11 Sfax, à environ 1.2 km de merkaz el sebai. C'est un terrain d'une superficie d'environ 1048m², clôturé de murs de ses 4 cotés et sur lequel est édifié un bâtiment se composant d'un *atelier de menuiserie d'une superficie couverte de 705 m², 2 mézzanines sur le coté nord Est du terrain couvrant environ 38m², et 2 espaces d'une superficie de 270m² : le 1er donnant sur l'ouest et le 2ème sur l'Est. Les 2 sont recouverts de plaques «sanswich». Le bâtiment contient les éléments suivants :

- L'atelier se compose d'une salle d'exposition accessible du coté nord, carrelée et son plafond est de 4.35 m d'hauteur, 2 bureaux, une salle d'eau, 3 salles de travail (la 1ère est petite et menue d'une porte qui ouvre sur l'espace ouest, la 2ème est grande munie d'un réservoir d'électricité et la 3ème est moyenne)

- les 2 espaces Est et ouest sont carrelés en ciment, leur plafond est recouvert de plaques «sanswiché

- deux escaliers d'accès au toit des cotés nord et Est et qui mènent aussi aux mézanines * un petit jardin

La propriété est équipée d'eau potable et d'électricité. Elle est limitée de l'Est et de l'ouest par une rue non goudronnée, du nord par avenue errached d'où elle est accessible et du sud par société trabelsi Maher.

La mise à prix : 303.240.000D après déduction de la mise à prix de 40% frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 16/6/025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X00663VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax en sa succursale, ancien R.C N°B187881996, RNE 0000110F

Partie saisie : Ben Abdallah Mohamed Chakib, titulaire de la CIN n°005252484, gérant de société Décora Peint Plus, RC : A184051996, demeurant à la route Kaiid Mhammed km 1.5, Kassa n°5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

L'immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain situé sur la route de Gremda km7 Sfax, dans un quartier résidentiel, plus précisément dans une rue qui diverge du bord ouest de la dite route à une distance d'environ 550 m et au milieu duquel est édifiée, une villa, un sous bâtiment secondaire sur son coté nord et un bâtiment d'extension. L'accès au terrain se fait à travers une porte en fer à double battant qui s'ouvre sur un passage de 4m de largeur et 18 m de longueur. Il est clôturé de ses cotés nord et Est de murs calcinés et peints et sans limites réelle de son coté sud.

La villa : sa superficie est de 159 m² ; elle est accessible du coté sud, son sol est garni de carrés de vernis marbré, ses murs sont calcinés et peints, son plafond est en béton armé de 2.85 m de hauteur. Elle contient une véranda donnant sur le sud et l'Est, *un hall, un salon muni d'une fenêtre donnant sur le sud, une chambre munie d'une fenêtre ouvrant sur l'Est, une chambre munie d'une armoire murale et de 2 fenêtres l'une donnant sur le nord et l'autre sur l'Est, une cuisine dont les murs sont recouverts de porcelaine d'une hauteur de 2.20 m et équipée d'armoires murales et une fenêtre ouvrant sur l'ouest et une salle de

bain bien équipée LM+ WC+BD+B dont le sol est en parterre et les murs revêtus de porcelaine.

Le sous bâtiment : sa superficie couverte est de 30m², il est édifié sur le coté nord ouest du terrain, son sol est en parterre, ses murs sont couverts de porcelaine et son plafond est en béton armé de 2.5m de haut, il comprend une cuisine et il est équipé de placards de rangement bas.

L'annexe du bâtiment : il comprend *1* un espace de 15 m² recouvert de panneaux sandwichs à hauteur de 3 m et entouré de coté sud par la villa et de son coté nord du sous bâtiment précédemment cité. *2* un bâtiment de 30m² de superficie situé sur le coté nord Est de la propriété contenant une chambre et un débarra, il est accessible du coté sud et il est couvert de plaques métallique

La propriété est équipée d'électricité et d'eau potable et dispose d'un «majel» pour collecter l'eau de pluie; et l'état du bâtiment est généralement bon.

La superficie du terrain est de 385m², il mesure à partir du coté sud oust vers l'Est 15.65 m puis vers le nord 24.60 m puis vers l'ouest 15.65 m puis vers le sud 24.60 m où il rencontre le coin à partir duquel la mesure a commencé.

La totalité du terrain est limité du sud par le reste de la propriété de Ben Abdallah, de l'Est par Amouri Mohamed, du nord par Daoud Mohamed et de l'ouest par une entrée d'où il est accessible et Ben Abdallah selon l'expertise réalisé par Mr Mohamed Walha.

La mise à prix : 256.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu mercredi le 18/6/2025 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax (2) sis au 4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2025X00664VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : ARAB TUNISIAN BANK, S.A inscrite au R.C n°B167001997 sise à Tunis son Avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Abderrahmen Ben Abdejelil El Bahri, CIN 00452504, demeurant à Carthage Byrsa N°09, Rue Ahmed Rami.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 BIS, Rue De Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises du titre foncier Num : 68180 Tunis, dénommé «DAR ESSABEH» d'une superficie de 397 m², situé à Carthage Byrsa N°09, Rue Ahmed Rami.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 324 000d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 17/6/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2025401605VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après rabaissement de 40%

Cabinet Maître Hajer Mahroug

Avocate à la Cour d'Appel

MF : 1291398M

Tél : 71883094

Partie poursuivante : Banque Tuniso-Lybienne société anonyme ayant pour identifiant unique 33272D siégeant au Boulevard de la terre Centre Urbain Nord, avocate élue Maître Hajer Mahroug, 26 Avenue Mohhedine Kelibi Manar 2.

Partie saisie : Monsieur Fradj Hichri titulaire de la CIN numéro 05598277 domicilié au numéro 7 rue Mohamed Aroui Jawharet Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hajer Mahroug 26 avenue Mohhedine Kelibi Manar 2 Tunis (MF 1291398M)

L'immeuble saisi : La propriété représente un lotissement résidentiel situé au quartier olympique du quartier Bou Hassina à Sousse, à environ 300 mètres de la route régionale reliant la ville de Sousse et la ville Kalaa Soghra au niveau de la salle olympique de Sousse. Elle s'ouvre d'un côté sur une route d'une largeur de 8 mètres, au-dessus de laquelle a été érigée une résidence composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage.

Limites : en profondeur une propriété appartenant à l'un des voisins. Une partie donnant sur la route qui fait 8 mètres de largeur. A l'est, un immeuble inachevé comprenant un rez-de-chaussée et deux étages sur la propriété Ali Zantour. A l'ouest, une résidence appartenant à Muhammad al-Qafsi avec un seul rez-de-chaussée.

La résidence susvisée a été construite au-dessus de la propriété dénommée «Amani», objet du titre foncier n°121199 Sousse, composée de la parcelle n°01 du lotissement du titre, dont la superficie totale est de 143 mètres carrés.

Les parties appartenant à la partie poursuive sont représentées par, un bâtiment adjacent aux bâtiments voisins du côté est et du côté ouest. Il se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage supérieur, qui s'ouvre du côté avant sur une route préparée et non pavée.

Le rez-de-chaussée comprend un entrepôt, un magasin, un balcon et un escalier menant au premier étage, où se trouve la résidence. Sa superficie totale couverte est d'environ 127 mètres carrés. Le premier étage supérieur : se compose d'un appartement Indépendant accessible par l'escalier de l'étage inférieur. Il se compose d'un spacieux séjour et d'un espace nuit pour les parents, comprenant une salle de douche, un coin rangement, deux chambres, une deuxième salle de bain équipée et une cuisine avec balcon. La superficie totale couverte de cet appartement est de 127 mètres carrés.

Exploitation : exploitée à des fins de logement par l'ex-femme de la partie poursuivie et sa fille mineure.

Mise à prix : la mise à prix après le rabaissement de prix de 40% est fixée à 150.714.000d

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi 12/6/2025 à 9H et suivant à l'audience des saisies immobilières du tribunal de première Instance de Sousse 1 situé à rue Hédi Sfar Sousse.

La visite est possible tous les jours et pour d'amples informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Sousse ou au cabinet de l'Avocat poursuivant au 26 avenue Mohhedine Kelibi Manar2 Tunis tél 71883094. Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

2025401613VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK), S.A., sise au 10 bis Avenue Mohamed V Tunis, R.N.E. n°0012357 S.

En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie poursuivie : Société Riad Des Conserves Alimentaires «SORICA» - SARL. RNE n°1644922 P. Siège social : Rue Hamouda Hassine 1145 M'hamdia Ben Arous.

En sa qualité de créancière hypothécaire saisie.

Avocat poursuivant : Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté 1002 Tunis. (M.F : 513271 Z/A/P/000).

Immeubles objet de la vente :

1- L'Immeuble objet du titre foncier n°25270 Ben Arous dénommé «Essalem 48» :

Se situe à M'hamedia lotissement «Errahma» près du lotissement «Marwa», à l'angle de deux rues non identifiées par l'expert en date de l'expertise. Ce dernier a ajouté dans son rapport complémentaire une image aérienne prise de l'application «Google Earth» de l'emplacement de l'immeuble. Il est limité par l'immeuble objet du T.F. n°25271 Ben Arous.

La zone dont se situe l'immeuble est à vocation d'habitation et nouvellement lotie, aménagée et équipée par toutes les commodités en eau potable, électricité, route pavée, et autres commodités et services.

L'immeuble objet du T.F. 25270 Ben Arous est composé d'une parcelle de terrain nue d'une superficie de 979 m².

La superficie du terrain est de 979 m², il n'est pas bâti.

2- L'Immeuble objet du titre foncier n°25271 Ben Arous dénommé «Essalem 49» :

Se situe à M'hamedia lotissement «Errahma» près du lotissement «Marwa», sur une rue non identifiée par l'expert en date de l'expertise. Ce dernier a ajouté dans son rapport complémentaire une image aérienne prise de l'application «Google Earth» de l'emplacement de l'immeuble. Il est limité par l'immeuble objet du T.F. n°25270 Ben Arous.

La zone dont se situe l'immeuble est à vocation d'habitation et nouvellement lotie, aménagée et équipée par toutes les commodités en eau potable, électricité, route pavée, et autres commodités et services.

L'immeuble objet du T.F. 25271 Ben Arous est composé d'une parcelle de terrain d'une superficie de 1993 m². C'est un terrain nu avec les vestiges d'un entrepôt qui a été démoli.

La superficie du terrain est de 979 m², il n'est pas bâti.

Mise à prix : Après Rédaction de 40 % :

1- L'Immeuble objet du T.F. 25270 Ben Arous : 243.460,265 Dinars.

2- L'Immeuble objet du T.F. 25271 Ben Arous : 446.062,100 Dinars.

La prix total des 2 immeubles est de : Six cent quatre vingt neuf mille cinq cent vingt deux dinars et 365 Millimes (689.522.365) Hors frais.

Date et lieu de la vente : Après Report :

Le Jeudi 12 Juin 2025 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première Instance de Ben Arous.

Visite des lieux : La visite peut se faire quotidiennement,

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devront obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025401637VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de la décision n°27183

Société Abid de production et de commerce

Registre de commerce : 111391998

Conformément à la notification de la décision n°27183 en date du 8/5/2025, le tribunal a décidé de relever l'expert M. Abdel Latif Bougamoura de ses fonctions de syndic de faillite et de le remplacer par M. Aymen Neji en tant que syndic de faillite de la société Abid de Production et de commerce.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le bureau de M. Aymen Neji, syndic de faillite, situé au 8, rue Othman Ibn Affan, Ben Arous, sur les numéro suivants : 97407662/98639246

2025R01372VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant le jugement de Tribunal de première instance de Gabès N°16199 en date du 8 juillet 2022, il a été décidé de nommer l'expert Mr Mohamed Houcine Dahmani- sis à l'immeuble radio Elyssa EL Manara GABES, liquidateur des héritiers de Ridha Bettaibi sous le contrôle le juge Nida Harrabi- juge commissaire.

2025R01376VEPA2

Avis aux créanciers

Distribution des deniers aux créanciers

Cabinet Maître Youssef Bouslah

Avocat en cassation

22 rue Farhat Hached, Gafsa

M.F : 138097/Q

En vertu de la décision rendue par le juge chargé de la répartition des fonds au Tribunal de première instance de Gafsa, et le Juge d'ouverture des procédures de répartition des fonds, un montant de (47 235 575 D) sera distribué, garanti par le bureau de recouvrement financier de Gafsa selon le reçu n° M028522DD du 10/8/2021 et résultant de la vente du bien soumis au registre foncier n°1688300 Gafsa et appartenant A feu Jilani Daghman et à son héritage et elles sont sa veuve

Aisha Sawan et ses enfants adultes Haifa Daghman, Adib Daghman, Kholoud Daghman, Arij Daghman, Adam Daghman et son père Hafnawi Daghman et selon la requête de répartition déposée par M. Youssef Boussalah contre Thabet Khalafallah et inscrite au greffe du tribunal sous le numéro 22, tout créancier qui souhaite participer à la répartition du montant doit soumettre la preuve de sa dette par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal susmentionné dans les 30 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal officiel, sinon son droit de participer sera perdu. L'article 468 du Code de procédure civile marocain stipule ce qui suit :

Tout créancier qui désire participer à la distribution des fonds doit soumettre au greffier du tribunal les preuves de sa dette dans les trente jours suivant la publication au Journal Officiel ou la prise de contact par courrier recommandé, sous peine de perdre son droit à cette participation. Il doit également présenter, lors de la présentation de celle-ci, une demande de partage par l'intermédiaire d'un avocat dont le cabinet est légalement le siège social choisi par le créancier. La demande d'action doit indiquer les motifs de préférence de la dette sur d'autres, si nécessaire, et doit contenir les notifications, publications et avertissements stipulés dans les deux articles précédents et les dispositions contenues dans le présent article, sous peine de nullité. Cette annonce a été établie conformément aux articles 466 et 468 du Code de procédures civiles et commerciales.

2025R01382VEPA2

Liquidation judiciaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°23206 émanée de président du tribunal de première instance de Sousse en date du 7/5/2025 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidateur sur les biens du feu Belid Bachir et Chamil Souad Siège de liquidateur Immeuble el mabrouk n°7 Bab brikcha Monastir tél 54515380/98227742/ 73425111. Tout Intéressé peut contacter le liquidateur à son adresse.

2025S00621VEPA2

Désignation d'un curateur par décision de Justice

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 en date du 26 octobre 2024, dans l'affaire n°81484, Madame Faiza Bouzidi a été désigné en qualité de curatrice du bien Immobilier objet du titre foncier n°44158, appartenant aux héritiers de feu Habib Aidi et Jalila Drira.

Il lui a été confié la mission de préserver et gérer ledit bien immobilier jusqu'à la résolution définitive du litige Judiciaire en cours ou la conclusion d'un accord amiable entre tous les ayants droit du titre foncier susmentionné.

Tél : 26526279

Adresse : Passage du Lac Abbar, Appartement 2, 2ème étage, Immeuble Yasmine, Les Berges du Lac I, 1053 Tunis.

2025401606VEPA2

Distribution des deniers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Bizerte

Affaire n°258

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de 1ère Instance de Bizerte en date du 29-4-2025 il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente aux enchères des biens revenant à la SOCIETE BEN SLAMA SEA FOOD suite à la requête déposée par Maître Ben SMAIL Férid au nom de la CNSS.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du produit de la vente doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 468 du CPCC.

2025401607VEPA2

Distribution des deniers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Bizerte

Affaire n°257

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de 1ère Instance de Bizerte en date du 29-4-2025 il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente aux enchères des biens revenant à la SOCIETE HIGHTRADE CONFECTION TEXTILE suite à la requête déposée par Maître Ben SMAIL Férid au nom de la CNSS.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du produit de la vente doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 468 du CPCC.

2025401608VEPA2

Avis aux créanciers

Décision d'Ouverture des procédures de règlement judiciaire

Et l'ouverture d'une période d'observation

Société FIORE

Ayant son siège social à Azmour, rue Manzel Tamim 8080, Nabeul

Identifiant unique n° : B1042060

Dans le cadre de la décision rendue par le président du tribunal de première instance de Nabeul en date du 19/02/2025 concernant la société FIORE il a été décidé ce qui suit :

1- Autorisation d'engager des procédures de règlement judiciaire pour la société Fiori, représentée par son représentant légal; située au km 1 Azmour, Manzil Tamim 8080, et l'ouverture de la période d'observation pour une période de neuf mois à compter de la date de la présente décision.

2- Nommer l'expert M Monji Samaali comme administrateur judiciaire pour surveiller les travaux d'élimination et assister la Société dans tous ces travaux.

3- Nommer Mme Afef Mbarki, juge auprès de ce tribunal comme juge commissaire pour superviser et suivre le processus de règlement.

4- Suspendre les procédures d'exécution visant à recouvrer les créances antérieures à la période de surveillance, ou à recouvrer, aliéner ou hypothéquer des biens meubles ou immeubles; sauf autorisation judiciaire, en raison du non-Paiement d'une dette, et suspendre l'application de tous les intérêts et pénalités de retard, ainsi que suspendre la période de déchéance.

5- Autoriser le greffier du tribunal à inscrire la présente décision au Registre National des Entreprises, à en transmettre copie au Comité de Suivi des Entreprises Economiques et à la publier au Journal Officiel de Tunisie aux frais du débiteur.

2025401618VEPA2

Avis de distribution de deniers

Monsieur le greffier du tribunal de première instance de Tunis déclare qu'il sera distribué la somme de 36.574 000 DT consignée à la caisse des dépôts et consignations en date du 5/9/20187 sous le n° R007360.

Et ce à la demande de Maître Akremi Yassine ayant son Bureau à la Rue Joubail imm. Ennakhil 3 cité Elmoez Menzah 1 Tunis, au profit des héritiers de Farouk Smida : sa veuve Lamia Mangour et ses deux filles Kenza et Meriam ainsi que les héritiers de sa mère Zaineb ben Mansour, Mr Mahmoud, Faouzi et Foued Smida En vertu de quoi une affaire a été enrôlée sous le n°2104.

Par conséquent et faute de forclusion, tout créancier éventuel doit présenter ses titres de créance au greffe du tribunal sus visé avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit par le produisant et ce dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cet avis est rédigé en application des articles 466, 467 et 468 du code de procédure civile et commerciale et a été publié au journal le Quotidien le 7/4/2025.

2025401619VEPA2

Clôture des procédures de règlement judiciaire

Société Tunisienne Matière première Textile «SOTUMATEX»

Au capital de : 1 368 000 D

Siège social : 88 Rue Louis Braille Tunis

Identifiant Unique : 0001540E

En vertu du jugement n°63 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 17 Avril 2025, il a été décidé la clôture des procédures de règlement judiciaire au profit de la Société Tunisienne Matière première Textile «SOTUMATEX». En vertu d'arrêt d'appel n°47761 en date du 18/3/2009, levée toutes les interdictions qui lui sont imposées en vertu du jugement susmentionné et autoriser d'enregistrer ce jugement au Registre National des Entreprises et de le publier au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2025401627VEPA2

SOCIETE REGIA PHARMA

SARL au capital de 873 420 Dinars

13 Rue des Pommes Manar 1 Tunis

IU : 132023Y

En Vertu de la décision dans l'affaire n°49 du 28 avril 2025 de la chambre de Choura auprès du tribunal de première instance de Jendouba du constat de la cessation de paiement de la société Regia Pharma en date du 14/12/2023 et l'impossibilité de sauvetage et de la continuité d'exploitation, il a été décidé la cession totale de la société à autrui en un seul bloc et la nomination de l'expert Mr Akram CHRITI, sis au 5 Bis Avenue Tahar Ben Ammar bloc B app 204 Manar 2 Tunis tel 26708130-58135136 en qualité de Contrôleur d'Exécution.

2025401629VEPA2

Faillite

SOCIETE COMPACTOR AFRICA

SARL au capital de 330 000 Dinars

27 rue Marie Curie, Zone Industrielle CHOTRANA 2036 SOKRA

IU : 1785474B

En vertu de la décision dans l'affaire n°356 du 11 avril 2025 de la chambre de Choura auprès du tribunal de première instance d'Ariana du constat de la cessation de paiement de la société compactor Africa en début du mois de novembre 2023 et l'annonce de sa faillite et la nomination de Juge Madame Zeyneb Jendoubi en qualité de juge commissaire et Mr Akram CHRITI, sis au 5 Bis Avenue Tahar Ben Ammar bloc B app 204 Manar 2 Tunis tél 26708130-58135136 en qualité de syndic de Faillite.

2025401630VEPA2

Nomination de séquestre judiciaire

«CAFE NEW DAY»

MF : 0012398C

Adresse : N°52 Av Hedi Nouira 1002 Bab Bhar

En vertu de jugement en référé daté du 18/02/2025 émis sous le numéro 78046 par le tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé la nomination de Mr Badreddine Aifa en tant que séquestre judiciaire de "Café NEW DAY", sous le contrôle du juge commissaire.

Toutes intéressés peuvent contacter le séquestre judiciaire susmentionné à leur cabinet situé bakri à la rue Abou Baker al Bakri, immeuble oxor 2 étage 3 bureau N°3.5 Montplaisir 1073 Tunis.

2025401633VEPA2

Cession d'une entreprise comme étant un tout indivisible

Société medical wear

Siège social : Résidence el mesk bureau numéro 22 A Montplaisir 1002 cité el Khadra - Tunis

Siège d'activité : Zone Industrielle Rue Amdoun 9000 - Béja

MF : 1176524 D

Suivant la décision du tribunal de première instance de Tunis du 02 février 2023 qui a décidé la cession de la société medical wear comme étant un tout indivisible.

Le contrôleur d'exécution Naim Kaabi annonce au public que les personnes qui désirent participer doivent soumettre leurs offres au plus tard le 27 juin 2025.

Le retrait de cahier des charges se fait au bureau du contrôleur d'exécution, situé au 23 rue Ali

Balhaouane - Khair-Eddine - la Goulette (Téléphone : 31529072 - 26646132) contre le paiement de (deux cents Dinars) 200 dinars.

Pour plus d'information contacter le bureau du contrôleur d'exécution sur les numéros : 31 529 072.

2025401635VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Arômes Alimentaires et Colorants

-ARALCO SA-

SA au capital de 1.512.000 Dinars

Siège social : Grombalia - Cité Romana Sghira - Zone 5 - Moukassem 75 - Tunis

Identifiant Unique : 030138K

Les actionnaires de la société ARALCO-SA sont invités à se réunir pour l'Assemblée Générale Ordinaire le 17 Juin 2025 à 10h à l'immeuble Lac des cygnes B3- Rue Lac Victoria-Lac1 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'ordre de jour ainsi que les modalités de convocation;

2. Examen du rapport d'activité relatif à l'exercice 2024;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes ;

4. Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

5. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du C.S.C ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2024 ;

8. Pouvoirs pour publication.

2025R01373SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Mardi 10 juin 2025

SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL MENZAH PALACE (S.A)

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Centre Commercial Lac Palace - Les Berges du Lac de Tunis

Identifiant unique : 000819N

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la société du Centre Commercial "Menzah Palace S.A" sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 10 juin 2025 à 09 Heures au siège social de la société sis au Lac Palace (4ème étage), les Berges du Lac de Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

3. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes relatif au même exercice

4. Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes pour la gestion 2024

5. Affectation des résultats 2024

6. Nomination des membres du Conseil d'Administration

7. Nomination du commissaire an comptes

8. Fixation des Dividendes et des Jetons de présence

9. Questions diverses.

2025R01374SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE NGI TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 1300 000 DT

RNE : 1385487F

Siège social : 53, rue de l'énergie Charguia 1, 2035 Tunis Carthage

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société NGI TUNISIE SA qui se tiendra le mardi 10 Juin 2025 à 10 heures au siège social de la société NGI TUNISIE, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement des modalités et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023 ;

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2023;

3- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes des exercices 2023 ;

4- Approbation des états financiers des exercices 2023 ;

5- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales pour des exercices 2023;

6- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion pour des exercices 2023 ;

7- Fixation des jetons de présence pour des exercices 2023 ;

8- Affectation des résultats des exercices 2023;

9- Nomination des administrateurs;

10- Nomination du commissaire aux comptes

11- Pouvoir pour formalités.

2025R01377SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

DE NGI TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 1 300 000 DT

RNE : 1385487F

Siège social : 53, rue de l'énergie Charguia 1, 2035 Tunis Carthage

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société NGI TUNISIE SA qui se tiendra le mardi 10 Juin 2025 à 12 heures au siège social de la société NGI TUNISIE, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration

2- La décision en matière de continuité de l'exploitation de la société dans le cadre de l'application de l'article 388 du code des sociétés commerciales;

3- Pouvoirs et Formalités.

2025R01378SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INOPLAST FINANCIERE HOLDING

Société anonyme

Au capital de 30 544 000 dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V - Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 1378567 M

Messieurs les actionnaires de la Société Inoplast Financière Holding

SA sont Invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 août 2025 à 10 heures au siège social de la société sis au : 70, avenue Mohamed V - 1002 - Tunis belvédère, et ce à l'effet de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions réglementées et des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

4- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2024.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Questions diverses.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège social de la société.

2025R01379SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ALFET EL-MACHIA

Société anonyme

Au capital de 9 800 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle, Bir El Kassaa - Ben Arous

Identifiant Unique RNE : 1426251 P

Messieurs les actionnaires de la Société ALFET EL-MACHIA S.A sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 17 Juin 2025 à 11 heures au siège social de la société sis à la zone Industrielle Bir El-Kassâa - Ben Arous, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion sur l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024.

3- Approbation du rapport de gestion, des conventions règlementées et des états financiers de l'exercice 2024.

4- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2024.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

6- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social ci-haut mentionné.

2025R01380SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

"RANDA"

Société anonyme

Au capital de 41 000 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassaa Ben Arous

Identifiant unique (RNE) : 0005885W

Messieurs les actionnaires de la Société Les Industries Alimentaires RANDA S.A sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 17 Juin 2025 à 10 heures au siège social de la société sis à la zone Industrielle Bir El-Kassâa - Ben Arous, et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

2- Approbation du rapport de gestion, des conventions règlementées et des états financiers de l'exercice 2024.

3- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion durant l'exercice 2024.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2024

5- Nomination et/ou renouvellement des mandats des administrateurs.

6- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

7- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social ci-haut mentionné.

2025R01381SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le samedi 31 mai 2025

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME DJERBA

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 D

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

R.N.E. : 0008132XPM

Affiliation CNSS : 017733 - 79

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 31 mai 2025 à 09h30 à l'Hôtel ALJAZIRA - DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2024

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice

3- Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice

4- Affectation des résultats de l'exercice 2024

5- Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs

6- Quitus aux administrateurs

7- Pouvoir en vue de formalités.

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2025R01383SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Matériel de Climatisation SMC

Société anonyme

Capital social : 1 000 000 Dinars

Identifiant unique : 0030462V

Siège social : 71, rue de l'énergie ZI Charguia 1, 2035 Tunis Carthage

Messieurs les actionnaires de la société de Matériel de Climatisation SMC S.A sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mardi 10 juin 2025 à 10 heures, au boulevard Mohamed BOUAZIZI, immeuble Maghrebia, 1080, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil relatif à l'exercice 2024

2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024

3. Approbation des états financiers arrêtés au 3 décembre 2024

4. Quitus aux administrateurs

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024

6. Mandats d'administrateurs.

2025R01392SANB3

Convocation

Apave Tunisie

S.A au capital de 2151.000 Dinars

RC : B186321996

MF : 014239/W/A/M/000

Siège social : 30, rue Mohamed BADRA BP 2 - 1073 Tunis Montplaisir

Les actionnaires de la société APAVE TUNISIE sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra mercredi 18 juin 2025 à 9 heures 30 minutes afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration, relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, relatifs aux états financiers de l'exercice 2024, ainsi qu'aux opérations visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

4- Entérinement du Contrat de Licence de Marque et de Savoir-Faire du Groupe Apave approuvé par le Conseil d'Administration en date du 30 avril 2025.

5- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

6- Quitus aux Administrateurs.

7- Affectation des résultats.

8- Fixation du montant des jetons de présence.

9- Prise d'acte de la démission de deux membres du conseil d'administration.

10- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration.

Le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers, le projet de résolutions ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes seront tenus à votre disposition au siège social de notre Société, vingt et un jours avant la date de la réunion.

2025R01393SANB3

Convocation Apave Tunisie

S.A au capital de 2151.000 Dinars

RC : B186321996

MF : 014239/W/A/M/000

Siège social : 30, rue Mohamed BADRA BP 2 - 1073 Tunis Montplaisir

Les actionnaires de la société APAVE TUNISIE sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra mercredi 18 juin 2025 à 10 heures 30 minutes afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Validité de la réunion ;

2. Lecture du rapport du Commissaire Aux Comptes;

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;

4. Approbation des Protocoles de Rachat d'Actions sous conditions suspensives;

5. Décision de Réduction du Capital sous Conditions Suspensives:

6. Modification des dispositions de l'article 6 des statuts ;

7. Délégation au Conseil d'Administration et au Président Directeur Général;

8. Pouvoirs pour formalités.

Le rapport du Conseil d'Administration, le protocole de rachat des actions, le projet de résolutions ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes seront tenus à votre disposition au siège social de notre Société, vingt et un jours avant la date de la réunion.

2025R01394SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE TARROS TUNISIE

SA au capital de 550 000 Dinars

Siège social : Avenue de Marseille Port de Radés

Identifiant unique N° : 0601563 B

Le Conseil d'Administration de la société Tarros Tunisie a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires de la société, à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le Jeudi 12 Juin 2025 à 10 H au siège social de la société sis à l'Avenue de Marseille Radés Port, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2024.

3/ Approbation dudit rapport de gestion.

4/ Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6/ Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées.

7/ Quitus aux membres du conseil d'administration, au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général.

8/ Questions diverses.

9/ Pouvoirs pour formalités.

2025R01399SANB3

Convocation

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE

LETAIEF «SPIL»

SA au capital de 2.600.000 dinars

Siège social : 68 Av. Hédi Nouira - 4003 Sousse

Identifiant Unique : N°0455378 J

Messieurs les Actionnaires de la Société de Promotion Immobilière Letaief sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de la Société le mardi 10 juin 2025 à 9h à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration;

- Lecture et approbation des rapports du Commissaire aux comptes ;

- Affectation des résultats de l'année 2023 ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 474 du CSC ;

- Pouvoirs pour formalités.

2025S00618SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société Tunisienne de Transit d'Agences et de Transports

(S T T A T)

S.A. au capital de 2.600.000 dinars

Siège social : Avenue Hédi Chaker Imm. Ennour Esc B 1er étage 3000 Sfax

Immatriculée au registre national des entreprises

Sous l'identifiant unique N° : 0004217J

Nous avons l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires au capital de la Société Tunisienne de Transit d'Agences et de Transports (STTAT) sus identifiée à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le mardi 17 Juin 2025 à 10h du matin au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2024;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes se rapportant à l'exercice 2024;

3) Approbation du rapport de gestion se rapportant à l'exercice 2024;

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2024;

5) Affectation des résultats de l'exercice 2024;

6) Distribution de bénéfices à partir des résultats reportés;

7) Quitus aux membres du Conseil d'administration, au Président Directeur Général et au Directeur Général Adjoint;

8) Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

9) Allocation de jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024;

10) Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration;

11) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

12) Correction d'une décision;

13) Questions diverses;

14) Pouvoirs pour formalités légales.

2025X00649SANB3

Convocation

HORIMES

SA au capital de 220000 dinars

Adresse : Z.I. Poudrière 1 Sfax

M.F : 008678 DAM 000

R.C : B129841997 Sfax

Il est porté à la connaissance de tous les actionnaires de la Sté HORIMES qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire au siège de la société HORIMES à la zone industrielle poudrière 1 Sfax pour discuter et approuver les états financiers au 31/12/2024 le : Dimanche 15/6/2025 à 11 h du matin.

2025X00660SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

INSTITUT SUPERIEUR PRIVE DES SCIENCES JURIDIQUES ET MANAGEMENT

Sté anonyme

Au capital de 2.250.000 dinars

Siège social : Avenue 5 Août Rue Said Aboubaker Sfax

Identifiant Unique : 1228514P

Monsieur le commissaire aux comptes et messieurs les actionnaires de l'INSTITUT SUPERIEUR PRIVE DES SCIENCES JURIDIQUES ET MANAGEMENT société anonyme au capital de 2.250.000 dinars, ayant son siège social à l'avenue 5 Août, rue Said Aboubaker, immeuble kamoun Sfax, Inscrite au registre national des entreprises sous le n°1228514P sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 13 juin 2025 à 9 heures du matin au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Liquidation et dissolution de la société avant son terme et désignation d'un liquidateur.

2. Pouvoirs au liquidateur pour accomplir toutes les formalités nécessaires à liquidation et la dissolution de la société.

3. Pouvoirs pour formalités.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2025X00661SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Promotion Immobilière Industrielle du Sud "SOPISUD"

Société anonyme

Au capital de 6.250.000 DT

Siège social : Complexe Administratif et Commercial Rue Mansour Elhouch - Médenine

Numéro d'affiliation CNSS : 316889-87

Identifiant unique : 1073931W

Les actionnaires de la Société de Promotion Immobilière Industrielle du Sud "SOPISUD" sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 11 juin 2025 à 11 h à l'hôtel NOVOTEL avenue Mohamed V à Tunis ; et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2024 ;

2. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par l'art 200 et suivant et l'article 475 du CSC réalisées en 2024;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024.

7. Approbation de la décision du Conseil d'Administration tenu le 18/7/2024 portant sur la question d'octroi des jetons des présences pour les membres du Conseil d'Administration et du Comité des Marchés.

8. Fixation du montant de jetons de présence pour les membres du conseil d'administration du comité des marchés pour l'exercice 2024.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025X00666SANB3

Convocation

COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE

SA au capital de 68 667 490 Dinars

Siège social : Centre Commercial TUNIS CITY Sabbalet Ben Amar, 2032 Ariana

M.F : 0000253W/P/M/000

RNE : 0000253W

M. CNSS : 82601-54

Messieurs les Actionnaires de la "COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE SA" sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 10 juin 2025 à 10 Heures, au Bureau de Tunis Rue du Lac Annecy Immeuble Adonis, Bloc A, 1er Etage, Les Berges du Lac Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des délais de tenue et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2024

3- Approbation du reclassement des résultats reportés

4- Lecture des Rapports des Co-Commissaires aux Comptes, relatifs au même exercice.

5- Examen et approbation, s'il y a lieu, des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2024

6- Approbation des conventions réglementées selon les articles 200 et 475 du code de commerce.

7- Affectation du résultat de l'exercice 2024.

8- Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2024

9- Nomination d'un Co-commissaire aux Comptes pour les exercices 2025-2026 et 2027.

10-Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024.

11- Questions diverses

12- Pouvoirs.

2025401616SANB3

Convocation

COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE

SA au capital de 68 667 490 Dinars

Siège social : Centre Commercial TUNIS CITY Sabbalet Ben Amar, 2032 Ariana

M.F : 0000253W/P/M/000

RNE : 0000253W

M. CNSS : 82601-54

Messieurs les Actionnaires de la "COMPAGNIE DE PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE SA" sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le 10 juin 2025 à 11H30, au Bureau de Tunis Rue du Lac Annecy Immeuble Adonis, Bloc A, 1er Etage, Les Berges du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais de convocation de l'AGE de la société.

2. Approbation de la mise à jour des statuts

3. Questions diverses.

4. Pouvoirs.

2025401617SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Groupement de Médecine du Travail du Gouvernorat de Bizerte

Adresse : 13 rue de la Goulette 7000 Bizerte

Identifiant fiscal : 0027753D

Les entreprises adhérentes au Groupement de Médecine du Travail du Gouvernorat de Bizerte sont priées d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 10 juin 2025 à 9h30 au siège du groupement 13 rue de la Goulette Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier de l'exercice 2024

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2024

3- Approbation des états financiers 2024

4- Affectation de l'excédent

5- Quitus aux membres du conseil.

2025R01391SODB3

Convocation

SOCIETE MUTUELLE DES SERVICES AGRICOLES EBEN ARAFA GHOMRASSEN

MF : 1459423W/A/N/000

La société des services agricoles IBEN ARAFA Ghomrassen informe ses adhérents que l'assemblée générale annuelle de 2025 aura lieu le 27/5/2025 à 10 h du matin au siège du local du L'union locale tunisienne de l'agriculture de la pêche de Ghomrassen et insiste sur l'importance de leur présence. On invite les adhérents qu'ils ont envie de présenter leurs candidatures de bien présenter leurs dossiers au comité actuelle.

2025R01406SODB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Le conseil d'administration de la société citoyenne locale borj khadija invite tous les actionnaires à l'assemblée générale annuelle pour débattre de l'avenir de la société, le samedi 31 mai 2025 à la salle "HADDAD" à la Chebba à 10h du matin.

2025X00648SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

Je soussignée, Cherifa Ben El Hedi El Andolsi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00726734 délivrée à Tunis en date du 5 décembre 2016

Déclare la perte du titre de propriété du bien immobilier numéro : 4432

Localisation du bien : Imada Al Slougeya, Délégation de Tastour, Gouvernorat de Béja.

2025R01396DIVD2

Perte de titre de propriété

Je soussignée, Cherifa Ben El Hedi El Andolsi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 00726734 délivrée à Tunis en date du 5 décembre 2016.

Déclare la perte du titre de propriété du bien immobilier numéro : 5525

Localisation du bien : Imada Al Slougeya, Délégation de Tastour, Gouvernorat de Béja.

2025R01397DIVD2

Avis complémentaire

Demande de mise à jour N°1305

Conformément à la demande de mise à jour n°1305 formulée par maître Ayadi Saleh au profit de monsieur Yaacoubi Hichem ben Majid déposée près du tribunal immobilier de Jendouba relative à l'inscription d'actes de vente au titre foncier n°7884 Jendouba (EX 160035)

Cependant d'après les pièces jointes au dossier le bien missilier objet de cette demande est du ressert du titre foncier est propriété de plusieurs bénéficiaire parmi eux figure monsieur JULES ASSOUS dont son décès y est incruste

Toute fois l'enchérisseur a présenté un contrat de vente avec signature légalisée en date du 10/3/1973 au nom de monsieur Belgacem ben Mohamed ben Hadj Mosbah Zagdoudi au profit de messieurs Mohamed Saleh Larbi Hassan et Ali tous fils de monsieur Youssef ben Ali Ayadi, il s'est avéré que le bien immobilier est acquis le 23/9/1965

En plus l'enchérisseur est a fourni également une copie de l'autorisation n°6003 délivrée par le gouvernement de Jendouba du 21/07/1965 de monsieur jules Assous au profit de monsieur Belgacem ben Mohamed Zagdoudi de toute la parcelle couvrant 80m objet de titre foncier n°160035.

Considérant que le tribunal a prouvé par l'examen de justificatif présentés et les investigations réalisés que l'acte de vente a eu lieu effectivement et le transfert de propriété a été établi sous perturbation par conséquent et compte tenu des dispositions des articles 05-06 et 17 de la loi n°34 du l'année 2001 portant mis à jour des titres fonciers le tribunal autorisé de demandeur de la mis à jour monsieur Yaacoubi Hicham ben Majid a publié une annonce complémentaire au journal officiel de la République Tunisienne et un quotidien arabophone concernant la vente émise par monsieur Jules Assous au profit de monsieur Belgacem ben Mohamed Zagdoudi relative à toute la parcelle de terrain couvrant 80m objet du titre foncier n°7884 Jendouba

(EX 160035)

Toute personne qui présume avoir un droit réel sur cette vente objet du présent avis doit déposer une opposition auprès de la chambre des titre gelés du tribunal immobilier de Jendouba au titre de la mise à jour n°1305 dans un délai de deux (2) mois à partir de la publication de cette annonce.

2025R01410DIVD2

Avis

Mahdi Elleuche déclare qu'il a perdu son titre de propriété d'un terrain à 697m² situé à Sfax route de Gremda Km 11 limité au sud Hedi Esallami; à l'est Boujelben ; au nord Impasse provenant par acte de vente du 01/02/2019 enregistré le 6/02/2019 n°M007314 par les deux notaires Lotfi Meziou et Mohamed Abid.

Il veut extraire un autre qui remplace le premier, qui a une opposition la donnera à Mziou Lotfi Imm : Laperla BN°3 dans un délai 30 jours. Tél : 98 234 308.

2025X00641DIVD2

Avis

Mr Anis ben Younes Jbeli annonce que son titre de propriété d'un Appartement au premier étage sis à Sfax Route Sidi Mansour km 04 Sfax par un acte de vente notarié daté le 27 Mai 2021 enregistré à la recette des finances à Sfax le 4 Août 2021 N°M040068 écrit par les notaires Moez Krichen et Hassen Baneni et il désire se faire une copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Moez Krichen à Sfax rue notaire n°36.

2025X00644DIVD2

Déclaration de perte

Madame Zahra Ben Mohamed ben Ameur titulaire de la carte d'identité n°08826633 déclare qu'elle a perdu l'original de son titre contrat d'achat de propriété de terrain situé à la route Awled bou Ali Kerkennah et consiste en un titre de propriété daté du 11/01/2018 et fait par deux notaires Riadh Abid et Mohamed Sadok Abdennadher. En cela elle veut obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Abid Riadh sis à la kasses N°5 entre route Tanieur et Kaied Mohamed - Sfax et ce dans un délai de trente jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X00646DIVD2

Avis

Mme Sajia Jarraya annonce qu'elle possède une chambre et une cuisine en ruine avec leurs zones sis à la route Habena Km 07 Sfax objet de l'acte de vente daté le 8 Septembre 1981 enregistré le 12 Novembre 1991 n°5975 devant deux notaires Mohamed Mzid et Abdelaziz Abid et elle a perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrée une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2025X00650DIVD2

Avis

Mr Lamjad Moulehi annonce qu'il possède un terrain de 451 m² sis à la route Mahdia Km16 Sfax objet de l'acte de vente daté le 14 Avril 2019 enregistré le 10 Mai 2019 n°M034120 devant deux notaires Mohamed Sadok Abdennadher et Riadh Abid et il a perdu le dit titre de propriété et il désire se faire délivré une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km 6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2025X00651DIVD2

Avis

Abd Ennadher Ez Eddin annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 2924 m² sise à la route Gremda km 17 Sfax son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00652DIVD2

Avis

Hamemi Hinda annonce qu'elle possède un terrain d'une superficie de 525 m², sise à la route Habena km 7 Sfax et un terrain d'une superficie de 3080 m² sis à la route Gremda km 17 Sfax son titre de propriété a disparu elle veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au Notaire Med Maamoun Karray dans un délai de 30 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00653DIVD2

Avis

Alazhar fils d'Ali Souisi annonce au public qu'il a un magasin au marché de Mahras asa proximité au sud rue et Chokri ben Zina et au nord un terrain suite au magasin et à l'ouest magasin de fils ben zina lui revenant par l'acte d'achat le 27/8/2011 et que son acte de propriété a disparu et il veut avoir une deuxième copie originale et qui veut s'opposer s'adresse au notaire Mohamed Mzid dans un délai de 30 jours à partir de la date de cet avis.

2025X00654DIVD2

Avis

Madame Jamila bent Mohamed ben Salah ben Salah annonce que son titre de propriété de la totalité d'une parcelle de terrain d'une superficie de 305m² sise à Sfax route Gremda km14 est perdu. Elle veut en extraire un deuxième original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Mrabet Sabeur situé à la route Afrane km6 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la présente annonce toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00657DIVD2

Société Tunisienne de Réassurance

Tunis Re

ACTIF

31/12/2024

EN DINARS

RUBRIQUES	31/12/2024			31/12/2023
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	**8 822 858**	**2 487 896**	**6 334 962**	**5 650 296**
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	**4 483 717**	**2 614 095**	**1 869 622**	**1 873 807**
AC3 PLACEMENTS	**560 193 126**	**11 958 266**	**548 234 861**	**499 130 185**
AC31 Terrains & constructions	28 372 325	3 292 703	25 079 622	9 811 120
AC33 Autres placements financiers	389 441 050	8 665 563	380 775 487	357 315 321
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	142 379 751	-	142 379 751	132 003 744
SOUS TOTAL 1	**573 499 701**	**17 060 256**	**556 439 445**	**506 654 288**
Réassurance Ordinaire	**545 533 801**	**17 060 256**	**528 473 545**	**487 034 002**
Re Takaful	**27 965 900**	**-**	**27 965 900**	**19 620 286**
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	**219 963 543**	**-**	**219 963 543**	**195 935 531**
AC510 Provision pour primes non acquises	52 110 612	-	52 110 612	50 679 328
AC531 Provision pour sinistres	167 852 931	-	167 852 931	145 256 203
AC6 CREANCES	**153 347 326**	**12 265 740**	**141 081 586**	**118 247 179**
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	86 096 766	11 756 091	74 340 675	68 629 385
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	58 921 535	509 649	58 411 885	41 335 383
AC63 Autres créances	8 329 025	-	8 329 025	8 282 412
SOUS TOTAL 2	**373 310 869**	**12 265 740**	**361 045 129**	**314 182 710**
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	**105 865 883**	**-**	**105 865 883**	**105 582 253**
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	5 373 432	-	5 373 432	10 683 763
AC72 Charges reportées	23 795 062	-	23 795 062	22 748 616
AC73 Comptes de régularisation Actif	42 770 373	-	42 770 373	38 051 398
AC74 Ecarts de conversion	33 927 015	-	33 927 015	34 098 476
SOUS TOTAL 3	**105 865 883**	**-**	**105 865 883**	**105 582 253**
TOTAL DE L'ACTIF	**1 052 676 453**	**29 325 996**	**1 023 350 457**	**926 419 251**

Société Tunisienne de Réassurance

Tunis Re

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

31/12/2024

EN DINARS

RUBRIQUES	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
CP1 Capital social	100 000 000	100 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	87 736 225	84 013 543
CP3 Rachats d'actions propres	- 223 825	- 223 825
CP4 Autres capitaux propres	10 942 641	8 942 641
CP5 Résulat reporté	38 514 000	35 152 149
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	236 969 041	227 884 508
CP6 Résultat de l'exercice	21 406 176	18 578 225
Total capitaux propres avant affectation	258 375 216	246 462 733
Réassurance Ordinaire	272 376 223	260 453 357
Re Takaful	- 14 001 006	- 13 990 624
PASSIFS		
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	7 407 508	7 603 208
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	505 161 120	454 012 001
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	114 894 725	92 825 034
PA6 AUTRES DETTES	85 041 876	76 578 465
Réassurance Ordinaire	68 635 099	61 306 781
Re Takàful	16 406 776	15 271 684
PA7 AUTRES PASSIFS	52 470 011	48 937 809
Réassurance Ordinaire	41 741 052	39 652 995
Re Takaful	10 728 958	9 284 814
Total passif	764 975 240	679 956 517
Réassurance Ordinaire	687 284 011	611 559 245
Re Takaful	77 691 229	68 397 272
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	**1 023 350 456**	**926 419 250**

Société Tunisienne de Réassurance

Tunis Re

RESULTAT TECHNIQUE - NON VIE

31/12/2024

EN DINARS

RUBRIQUES	31/12/2024			31/12/2023
	ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	NET
PRNV1 PRIMES ACQUISES	**228 560 304**	**58 357 118**	**170 203 186**	**144 901 159**
PRNV11 Primes	*231 612 202*	*59 788 402*	*171 823 799*	*151 808 611*
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	*- 3 051 897*	*- 1 431 284*	*- 1 620 613*	*- 6 907 452*
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	**8 188 936**	**-**	**8 188 936**	**6 140 048**
PRNV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**10 002 640**	**-**	**10 002 640**	**13 060 302**
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	**151 104 855**	**49 936 617**	**101 168 239**	**79 701 409**
CHNV11 Sinistres payés	*102 929 505*	*27 339 889*	*75 589 616*	*59 799 819*
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	*48 175 351*	*22 596 728*	*25 578 623*	*19 901 590*
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	**74 060 214**	**10 600 029**	**63 460 185**	**56 890 600**
CHNV41 Frais d'acquisition	*54 233 804*	*-*	*54 233 804*	*46 984 213*
CHNV43 Frais d'administration	*19 826 410*	*-*	*19 826 410*	*18 358 842*
CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	*-*	*5 104 073*	*- 5 104 073*	*- 4 394 149*
CHNV45 Wakala	*-*	*5 495 956*	*- 5 495 956*	*- 4 058 305*
CHNV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**13 302 195**	**-**	**13 302 195**	**16 352 007**
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	**8 284 617**	**- 2 179 528**	**10 464 145**	**11 157 493**

RESULTAT TECHNIQUE - VIE

31/12/2024

EN DINARS

RUBRIQUES	31/12/2024			31/12/2023
	ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	NET
PRV1 PRIMES ACQUISES	**8 671 061**	**111 070**	**8 559 991**	**9 300 356**
PRV11 Primes	*9 656 690*	*111 070*	*9 545 620*	*11 077 882*
PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises	*- 985 628*	*-*	*- 985 628*	*- 1 777 526*
PRV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	**2 515 450**	**-**	**2 515 450**	**431 746**
CHV1 CHARGES DE SINISTRES	**3 575 848**	**-**	**3 575 848**	**4 871 715**
CHV11 Sinistres payés	*4 639 604*	*-*	*4 639 604*	*4 846 678*
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	*- 1 063 757*	*-*	*- 1 063 757*	*25 037*
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION	**4 329 896**	**199 298**	**4 130 598**	**4 728 171**
CHV41 Frais d'acquisition	*3 857 947*	*-*	*3 857 947*	*4 442 829*
CHV43 Frais d'administration	*471 949*	*-*	*471 949*	*690 546*
CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	*-*	*-*	*-*	*-*
CHV45 Wakala	*-*	*199 298*	*- 199 298*	*- 405 204*
CHV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES	**457 083**	**-**	**457 083**	**564 257**
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	**647 687**	**-**	**647 687**	**546 630**
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE	**3 471 372**	**- 88 228**	**3 559 600**	**114 589**

Société Tunisienne de Réassurance

Tunis Re

ETAT DE RESULTAT

31/12/2024

EN DINARS

RUBRIQUES	31/12/2024	31/12/2023
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	**10 464 145**	**11 157 493**
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE	**3 559 600**	**114 589**
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	**35 071 874**	**32 026 371**
PRNT11 Revenus des placements	34 087 211	31 460 523
PRNT12 Produits des autres placements	-	-
S/Total 1a	**34 087 211**	**31 460 523**
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	617 040	184 953
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	367 624	380 895
S/Total 1	**984 663**	**565 848**
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique vie	**- 647 687**	**- 546 630**
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	**686 183**	**2 182 948**
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique non vie	**- 8 188 936**	**- 6 140 048**
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	**16 216 495**	**13 617 607**
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	**20 399 072**	**18 487 465**
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**35 390 234**	**29 558 970**
CHNT4 IMPOTS SUR LE RESULTAT	**11 653 382**	**8 937 815**
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS	**23 736 852**	**20 621 154**
PRNT4 GAINS EXTRAORDINAIRES	-	-
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES	2 330 676,370	2 042 929
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**21 406 176**	**18 578 225**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	**21 406 176**	**18 578 225**

Société Tunisienne de Réassurance

Tunis Re

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AU 31/12/2024

EN DINARS

RUBRIQUE	31/12/2024	31/12/2023
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	5 285 399	12 062 852
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	- 1 426 438	- 812 635
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	- 8 999 994	- 7 999 994
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	- 169 298	173 813
VARIATION DE TRESORERIE	- 5 310 331	3 424 036
Trésorerie au début de l'exercice	10 673 106	7 249 071
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 362 775	10 673 106

202541620BCFA5

إعلان

طبقا لأحكام الفصول 43 الي48 من قانون المالية لسنة 2025 ينشر بنك تونس العالمي بنك غيرمقيم ذا المعرف الجبائي قائمة أصحاب الحسابات التي لم تسجل أي عملية أو مطالبة أو منازعة طيلة خمس عشر سنة أو اكثر المنقضية و كذلك أرصدة الحسابات المغلقة و غير المطالب بها لمدة خمس سنوات أو أكثر المنقضية.
في صورة عدم المطالبة بالمبالغ أواجراء أي عملية مالية على الحسابات قبل 30 جوان 2025 فانه سيتم تحويل الأرصدة الى الخزينة العامة للجمهورية التونسية طبقا للفصول المذكورة أعلاه.

En application des articles 43 à48 de la loi de finance de2025, la Tunis International Bank publie la liste des personnes titulaires de comptes inactifs pour lesquels aucune opération, réclamation ou contestation n'a été enregistrée depuis quinze ans ainsi que des comptes créditeurs clôturés et non réclamés depuis cinq ans et plus.
A défaut de réclamation ou de mouvement sur les comptes avant le 30 juin 2025 les soldes seront transférés à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne et ce conformément aux articles sus-indiqués.

SOCIETE X MEDIA SARL
PAVIMAG
SOCIETE DE SERVICES GENERAUX(S
WORLD WIDE INVESTORS LTD
GENERAL MEDITERANEEN
DEVELOPPEMENT
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSISTANC
INDUSTRIE (STAI)
STE HYDROPHOBIA SERVICES TUNIS
STE NASSER FOR TECHNOLOGY & SERV
SOCIETE ARC-EN-CIEL(SCC)
DMC TISSUS
SOCIETE MEDISEL SARL (SCC)
STE COMPLETE DEMINING TUNISIA
TOURNOU JEAN LUC
PERAZZOLO DONATO
RULQUIN MICHEL FELIX PAUL
SOCIETE TECHNOPTIC (SCC)
JACQUES HUREL
LUCIANO FRANCESCHINI
MICHELLE DESANTIS

1

MUSTAFA SAAD KEILANI
ELTAHIR ELNAYAL MAAWIA
RODA GIOVANNI
JOAO ANTUNES DA COSTA
BAHLOUL EL HAMLAOUI
ALFONSO RODRIGUEZ CALDERON
HANS JURG GRADEL
ABDALLA NASER SWAI
ROBERT FERRAROTTO
PAOLO AVALTRONI .
MOHAMAD SALIM KILANI
CLAUDE TOURBET-LEROY

Les comptes clôturés :

- Ste ARIAMODE
- TAREK EL GUEDDAFI
- JOSEPH BUGEJA
- ABDALLAH AMAR ESSAOUDI
- CHIAROLANZA MARCO
- POPPE WALTER
- MOKHTAR EL HEDI SEHLI